

Commission Locale de l'Eau

Séance du 21 septembre 2009

à Juvigné (53)

---

## 2009 – 3 Etat d'avancement des contractualisations de Bassin Versant

---

Délibération
--------------

*Etaient présents : (27 membres)*

Collège des Élus :

Mesdames Nicole BOUILLON, Conseillère Générale de la Mayenne - Annie DAVY, Maire de Bédée – Christine LELIEVRE, Maire de Sévérac.

Messieurs Jean-René MARSAC, Conseiller Régional de Bretagne – Jean-pierre MOUSSET, Conseiller Régional de Bretagne – Joseph LEGAL, Conseiller général du Morbihan – Michel DEMOLDER, Président du Syndicat Intercommunal de la Seiche Aval – Marc HERVE, Conseiller Municipal de Rennes - André PIQUET, Maire de Bohal – Marcel LE BOTERFF, Maire d'Elven – Joël BOURRIGAUD, Maire de Saint-Dolay – Yves DANIEL, Maire de Mouais.

Collège des Usagers, propriétaires riverains, organisations professionnelles et associations :

Madame Françoise LACHERON, Association « Bretagne Vivante »

Messieurs Joseph MENARD, Chambre d'Agriculture d'Ille et Vilaine – Aimé CHAUVIN, Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique - Bernard DU REAU, Président du Syndicat de la Propriété rurale d'Ille et Vilaine - Camille RIGAUD, association « Eaux et rivières de Bretagne » - Claude BOUESSAY, Président de la Fédération de pêche d'Ille et Vilaine – Mr BENOIT, Président de la Fédération de pêche d'Ille et Vilaine - Claude DELABROSSE, Maison de la Consommation et de l'Environnement d'Ille et Vilaine.

Collège de l'Etat et de ses Etablissements Publics :

Messieurs Jean-Michel BRUNEAU, Sous-Préfet de Redon – Jean-Marie QUEMENER, DREAL des Pays de la Loire – Christian LAINE, MISE d'Ille et Vilaine - Yvon BERHAULT, MISE des Côtes d'Armor – Didier BOURBON, MISE de la Mayenne – Alix NIHOUARN, ONEMA - Yvon SIOU, Agence de l'Eau Loire-Bretagne – Yves QUETE, Ingénieur Geo sciences.

***Etaient excusés :***

Mesdames Andrée GAUDOIN, Conseillère Régionale des Pays de la Loire – Yvette ANNÉE, Conseillère Général du Morbihan – Marie-Jo HAMARD, Conseillère Générale du Maine et Loire – Sylvie LE TOUCHE, Union des entreprises d’Ille et Vilaine – Aurore DURAND, Union des entreprises de Loire-Atlantique.

Messieurs Philippe BONNIN, Conseiller Général d’Ille et Vilaine – Christophe MARTINS, Conseiller Général d’Ille et Vilaine – François HERVIEUX, Conseiller Général du Morbihan - Yvon MAHÉ, Conseiller Général de Loire-Atlantique – Yannick BIGAUD, Conseiller Général de Loire-Atlantique – Robert NOGUES, Conseiller Général des Côtes d’Armor – André CALISTRU, Conseiller général des Côtes d’Armor – Jean-Louis GAUTIER, Maire de Landujan – Thierry TRAVERS, Président du Syndicat Intercommunal du Chevré - Hubert HUCHET, Président du Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Vilaine Amont – Jean-Yves LEFEUVRE, Président du Syndicat Intercommunal de la Flume – Jean-Claude LOZE, Maire de la Grée Saint Laurent - René MORICE, Maire de Glénac – Joseph COLLET, Maire de Trévé et Président du SYMEOL - Philippe LEMONNIER, Maire Adjoint de Saint Vran – Michael TREGOUET, Maire Adjoint de Loscouët sur Meu – Jean-Pierre LETOURNEL, Représentant des Etablissements Locaux – Alain GUIHARD, Chambre d’Agriculture du Morbihan - J-F LE TALLEC, Président de la CRCI de Bretagne – Christophe PORCHER, représentant des conchyliculteurs et pêcheurs professionnels – Christian LE CLEVE, Délégué général de la Fédération de pêche du Morbihan - Jacques HAMONIC, Ligue de Canoë-Kayak de Bretagne – Charly BAYOU, Comité des canaux Bretons – Patrick STUTZINGER, Collectif des Associations de sinistrés du Bassin de la Vilaine – Patrick BERTRAND, MISE du Morbihan – MISE de Loire-Atlantique - Patrick PEIGNER, DDASS du Maine et Loire – Pierre AUROUSSEAU, UMR SAS Professeur Agrocampus Rennes.

***Assistaient également à la séance :***

Mesdames Anne RICHOU, Conseil Général d’Ille et Vilaine – Massumi PIEL, Coordinatrice Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Vilaine Amont.

Messieurs Gérard LEMONNIER, Maire de Juvigné et Vice-Président du Conseil Général de la Mayenne – Vincent PITOIS, Mairie de Rennes – Philippe BOLO, Bureau d’Etudes ISL Ingénierie – Hervé PONTHEUX, Agence de l’Eau Loire Bretagne – Joseph DAVID, Président du Syndicat de la Chère.

**Services de l’IAV :**

Mademoiselle Claire-Lise PERRONNEAU, Secrétariat du SAGE Vilaine.

Messieurs Gabriel BEDUNEAU et Nicolas DOUCHIN, Technicien chargé de l’Assistance aux Syndicats de Bassin

Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Secrétaire de la CLE du SAGE Vilaine, Directeur Adjoint.

Monsieur Michel ALLANIC, Directeur Général des Services.

Depuis maintenant plusieurs années, les projets de bassin versant sont établis sous la forme de programmes pluriannuels financés par des contrats. Ceux-ci lient les maîtres d'ouvrages avec un ou plusieurs financeurs. Comme cela a déjà été présenté, il existe ainsi différents contrats. Sur la partie bretonne, les Contrats Territoriaux de Bassin Versant pour les syndicats de bassin versant locaux et le Contrat de SAGE pour la structure chef de file du SAGE. Ces contrats regroupent comme financeurs l'Etat, l'Agence de l'eau, les Départements et la Région. Ces financements ont été engagés pour la plupart sur la période 2008-2012 avec une mise à jour annuelle par le biais de programmes. Sur la partie ligérienne, la Région Pays de la Loire a mis en place le Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV) sur la période 2007-2009 pour le bassin de la Vilaine. Celui-ci inclus dans un même contrat les opérations locales et la coordination sur l'ensemble du bassin de la Vilaine.

Pour cette fin d'année 2009, plusieurs démarches sont donc en cours :

- La rédaction des programmes annuels pour les contrats de la partie bretonne ;
- Pour le CRBV : préparer la fin du contrat actuel avec la réalisation d'un avenant et la rédaction d'un bilan. Le prochain contrat prévu sur la période 2010-2012 est en cours de préparation afin d'éviter toute coupure de financement.

### **Partie bretonne : Contrats Territoriaux de Bassin Versant et Contrat de SAGE**

Il s'agit comme tous les ans depuis fin 2007 de présenter à l'automne aux différents financeurs un projet de programme annuel. Après échanges entre chaque partenaire, ces projets sont déposés aux financeurs pour la fin novembre. La CLE sera consultée par la suite pour donner son avis sur ces programmes annuels et avant décision des différentes commissions permanentes. Il est à noter que pour cette année, l'application informatique REZ'eau développée par la Région Bretagne va être utilisée afin de faciliter les échanges entre partenaires.

### **Région Pays de la Loire : Contrat Régional de Bassin Versant**

Un travail important est en cours de réalisation afin d'opérer le changement de contrat. Cela a été réalisé par les différents syndicats de bassin versant concernés, l'IAV qui assure la coordination et la pré-instruction de ces aides et la Région Pays de la Loire. Depuis le début de l'année, un planning de travail a été posé afin de prendre en compte les prochaines élections régionales. En conséquence, il a donc été fixé comme objectif de déposer un projet de CRBV 2010-2012 en décembre 2009.

Le CRBV 2007-2009 apporte une enveloppe financière de 680 473 € pour 49 actions dont le montant total est de 1 848 646 €. Même si un tiers des financements se portaient sur les milieux aquatiques, la plupart des thématiques étaient abordées comme les pratiques agricoles ou de la sensibilisation de la population.

Pour ce premier CRBV, un avenant sera réalisé afin d'ajuster certains financements mais surtout aider des compléments sur certaines actions, voire à rajouter de nouvelles qui ont débuté en 2009. Un bilan est aussi en cours de réalisation. Il mettra en évidence des avancées significatives dans le domaine de la restauration et la préservation des milieux aquatiques avec entre autre la mise en œuvre des Contrats Restauration Entretien et la réalisation d'inventaires des cours d'eau et zones humides. Des difficultés dans l'engagement de ces actions seront aussi précisées, comme de manière récurrente les faibles capacités de certains maîtres d'ouvrage à porter des programmes conséquents. Il est à noter que ces difficultés relèvent très rarement du domaine technique, mais sont plutôt liées à la partie fonctionnelle des projets.

L'expérience du premier CRBV a permis de mieux anticiper l'élaboration du deuxième. Ce travail a donc dû commencer assez tôt cet hiver afin d'avoir une transition souple entre les 2 contrats. Les opérateurs locaux ont fait remonter au printemps une liste d'actions pouvant être réalisée lors de ce futur contrat. Des échanges entre ces maîtres d'ouvrages, l'IAV et la Région Pays de la Loire ont permis de cadrer ces initiatives locales avec le cadre défini par le futur SDAGE et le SAGE Vilaine. Il est à noter que pour ce 2<sup>ème</sup> contrat, la Seiche et le Semnon se rajouteront aux territoires déjà concernés. Le montage de ce contrat a fait apparaître aussi une certaine hétérogénéité entre les structures et leurs projets.

Suite aux échanges techniques pour l'élaboration de ce CRBV 2010-2012, un pré-projet sera transmis cet automne à la Région Pays de la Loire pour un avis technique puis politique. Une réunion entre le Vice-président de la Région Pays de la Loire, le Président de la CLE et le Président de l'IAV permettra de présenter ce projet de contrat avant son dépôt officiel et son instruction.


Au stade de la rédaction de ce pré-projet, il apparaît que le contenu sera orienté en priorité vers les milieux aquatiques avec des opérations habituelles de restauration, mais aussi de nouvelles actions découlant de la mise en œuvre de la DCE comme la renaturation de cours d'eau. Des actions agricoles et d'aménagements bocagers sont également prévus, mais souvent dans la continuité des programmes définis sur la partie bretonne. Des actions d'animation et de sensibilisation sont toujours importantes, essentiellement sur les pratiques de désherbage. Les problématiques quantitatives sont aussi abordées avec des études par sous bassin sur le ruissellement afin de limiter les débordements de ruisseaux par une approche globale et des techniques douces. La partie estuarienne est aussi concernée avec des diagnostics globaux sur les pollutions bactériennes et les algues vertes. Des aides importantes sont aussi allouées à la communication et aux suivis, ainsi qu'à la coordination.

Ce travail d'élaboration de contrats, puis par la suite leur mise en œuvre, fait ressortir la plus value qu'ils représentent dans la réalisation de projets globaux et l'obtention de financements pérennes. Cependant, la multiplicité de ces outils de financements peut entraîner des lourdeurs et des incohérences dans la gestion de projets à l'échelle de bassins souvent divisés par des frontières administratives. Cette complexité est amplifiée dans le cas de CAP-Atlantique qui est à cheval sur 2 SAGE et 2 Régions. Il est à noter aussi que l'élaboration de contrats de financements précis peut se révéler ardue à partir de programmes d'actions qui sont parfois non encore finalisés.

\*

\* \*

**La Commission Locale de l'Eau prend acte et approuve ce rapport. Elle donne délégation à la Commission Permanente pour l'examen détaillé de ces projets, et leur approbation finale.**



Jean-René MARSAC  
Président de la CLE du SAGE Vilaine